

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-495 DU 19 OCTOBRE 1998

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE,
ministre des Finances, de l'intérim de Monsieur
John IGUE, ministre de l'Industrie et des petites
et moyennes entreprises pour compter du
18 octobre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n°98-489 du 16 octobre 1998 chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, le garde des Sceaux, ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme de l'intérim du Président de la République pour compter du 16 octobre 1998 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 18 octobre 1998, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, ministre des Finances est chargé de l'intérim du ministre de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises pendant l'absence de Monsieur John IGUE.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 octobre 1998

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le garde des sceaux, ministre de
de la Justice, de la législation et des
droits de l'homme, assurant l'intérim,



Joseph H. GNONLONFOUN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 MF 4
MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1.-